

Article spécialisé

Bien clôturé, bien gardé !

Moudon, 20.02.2023 – Lorsque les animaux s'échappent de leur pâturage, les ennuis et le risque d'événements secondaires sont importants. Dans leur élan de liberté inhabituel, les moutons courent sur les voies ferrées, les bovins s'égarer dans les centres commerciaux et les chevaux galopent dans le trafic de fin de journée. Outre le risque de blessure pour les animaux eux-mêmes, des tiers peuvent également être mis en danger lors d'un tel événement. Celui qui construit et entretient des clôtures solides et fonctionnelles fait beaucoup pour la sécurité de ses animaux et des tiers et évite les conséquences financières et juridiques résultant de l'évasion.

Exigences d'une clôture sûre

Une bonne clôture sûre a une fonction multiple : elle maintient les animaux au pâturage sur la surface définie et les empêche de s'échapper, et elle les protège des intrus indésirables tels que les hommes, les chiens ou les animaux sauvages. Certaines clôtures doivent en outre protéger les animaux en pâture contre les risques biologiques - par exemple la contamination par des maladies causées par d'autres animaux (sauvages).

Dans sa réalisation, elle ne doit pas mettre en danger les animaux en pâture, les autres animaux (sauvages) ou les humains. Cela vaut en particulier pour les clôtures situées sur des chemins de randonnée ou des itinéraires VTT officiellement signalisés, qui doivent également être utilisés sans danger par des tiers.

La question de la responsabilité

Que ce soit une vache, un chien ou un hamster: celui qui détient des animaux est automatiquement responsable des dommages qu'ils causent à autrui. L'article 56 du CO le précise de la manière suivante : "En cas de dommage causé par un animal, la personne qui le détient est responsable, si elle ne prouve qu'elle l'a gardé et surveillé avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire. En cas de dommage causé par un animal, la personne qui le détient est responsable, si elle ne prouve qu'elle l'a gardé et surveillé avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire."

Concrètement, cela signifie qu'en cas de sinistre suite à une évasion du pâturage, on évalue si ce devoir de diligence a été respecté avec la clôture existante. Dans la pratique, cela signifie que des questions telles que "Les risques environnants ont-ils été pris en compte - par exemple une ligne de chemin de fer ou une route principale ?" ou "La clôture était-elle conforme, dans sa conception et ses dimensions, aux exigences posées par les animaux qui pâtureraient ?".

Tenir compte des facteurs de risque associés aux clôtures

En principe, plus le risque est élevé, plus les exigences posées envers une clôture sont importantes. Les risques sont par exemple plus élevés pour les pâturages situés en zone urbaine, à côté d'installations sportives ou d'aires de jeux, le long d'un chemin de promenade très fréquenté, le long de routes ou de voies ferrées très fréquentées ainsi que pour les pâturages traversés par des chemins de randonnée officiels ou des itinéraires de VTT.

Lors de l'évaluation des risques et de la mise en œuvre de mesures qui en découlent, l'objectif doit toujours être de minimiser la probabilité et/ou la gravité d'un événement. Une clôture correctement dimensionnée, efficace et construite solidement présente une bien meilleure sécurité qu'une simple

"clôture" à fils bon marché nouée plusieurs fois ; elle réduit ainsi la probabilité d'une évasion.

Comment se présente une clôture sûre ?

Les fabricants de matériaux de clôture donnent des recommandations concrètes sur les dimensions et l'exécution des clôtures pour différents groupes d'animaux.

En outre, lors de la construction de clôtures, il faut parfois tenir compte des directives communales ou cantonales.

En plus d'une construction soignée, une clôture sûre nécessite des contrôles de fonctionnement réguliers avec un contrôleur de clôture et un entretien tel que le fauchage, les réparations, etc. Une note dans l'agenda, le calendrier des champs ou dans une app de notes permet de consigner les mesures prises lors des contrôles de clôtures.

Que faire en cas d'urgence ?

Lorsque le troupeau de bovins échappé court à toute vitesse en direction de la voie ferrée ou que les chèvres visitent le rayon de légumes du magasin le plus proche, il faut agir vite. En pouvant compter sur un plan d'urgence, on est mieux armé pour faire face à l'éventualité.

Pour les évasions d'animaux, cela signifie par exemple clarifier les points suivants :

- En cas de fuite sur des axes de circulation, la police doit-elle être alertée pour apporter son soutien ?
- Si des lignes de chemin de fer sont concernées, la police doit absolument être alertée.
- Qui est apte à aider à la capture/au rabattage ? (Enregistrer les numéros de téléphone)
- Dans quelles directions un troupeau qui s'est échappé peut-il être dirigé et où peut-il être repris?
- Des moyens auxiliaires sont-ils disponibles pour bloquer, sécuriser et capturer le troupeau, p. ex. des remorques à bétail ?
- Informer l'assurance responsabilité civile

Plus d'informations sur les clôtures

- Liste de contrôle du SPAA "Préparez vos clôtures pour le printemps ! "
- Fiche d'information agriSafety Facts "Planifier et réaliser des clôtures sûres" - à partir de mi-mars 2023 sur www.info.spaa.ch
- Indications des fabricants et des commerçants de matériel de clôture